

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 juin 2025 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Ménard, Directeur d'arrondissement adjoint par intérim – Qualité de vie et chef de division voirie  
Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement  
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets  
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26  
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste

**ABSENCE :**

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h24.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 19h26 et se termine à 19h45.

---

**CA25 16 0123**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2025, à 19 h, tel que proposé.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

#### 10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19H46 ET SE TERMINE À 21H29.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Intervention des enfants	Rue-École de l'Épée
Madame Daphne Thompson	Projet PP-147
Monsieur Philip Merrigan	Projet PP-148
Monsieur Pierre Lacerte	Respect règlements municipaux
Madame Annie Lanouette	Application règlement zonage
Madame Sharon Weber	Rue école
Madame Sarah Rosner	Rue école
Monsieur Félix Antoine Veronneau	Fermeture rue école
Madame Martine Eve Pagonas	Borne bixi Wiseman et St-Cyril
Monsieur Geoffrey King	Table de bon voisinage
Monsieur Emanuel Licha	Sécurisation abord des écoles
Monsieur Kurd Hebert	Synagogue
Monsieur Jonathan Hope	Pérennisation de la rue-école
Madame Monique Maranda	Bon voisinage
Madame Céline Forget	Gestion des finances
Monsieur Joel Weinberger	Closure of avenue de L'épée
Madame Judith Schartz	Closure of avenue de L'épée
Madame Freda Davidovitz	Closure of avenue de L'épée
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Monsieur Mathieu Côté Infrastructure au parc Beaubien	Pourquoi que le réaménagement du parc n'a pas inclu de poste pour attacher son vélo ? Durant le soccer il y a des dizaines de vélos un peu partout.
Madame Maïté Belmir Gaspillage alimentaire	J'ai une source qui me dit que la boutique dans laquelle elle travaille, une boulangerie de la rue Bernard, jète de la nourriture presque tous les jours. Certains produits sont donnés à des organismes, mais que certaines journées, beaucoup de denrées alimentaires comestibles sont jetées. Ma question: serait-il possible d'interdire aux commerçants de jeter de la nourriture, et de pouvoir les sanctionner le cas échéant?
Madame Maïté Belmir Climatisation commerce	Les journées de grosse chaleur arrivent. Les climatisation tournent à fond (parfois un peu trop). Pourtant, certains commerces gardent les portes de leur boutique ouverte. Serait-il possible de rendre la fermeture des portes des commerces obligatoire pour réduire le gaspillage d'énergie que cela génère (l'air chaud entre dans le commerce, et l'air frais sort dans la rue).
Madame Catherine Pons Gestion des crises	L'arrondissement d'Outremont dispose -t-il actuellement d'un plan interne de gestion des crises et urgences sociales, environnementales et de santé publique, liées aux changements climatiques? Ce plan est il public et disponible pour les citoyens?
Madame Geneviève Derome L'adaptation individuelle et collective des citoyens d'Outremont aux bouleversements climatiques	Le réchauffement climatique et les perturbations complexes qu'il entraîne, se fait de plus en plus sentir via des canicules, des épisodes de pluies et d'inondations extrêmes, des pannes d'électricité, des feux de forêt, etc.  L'arrondissement d'Outremont et la ville centre se doivent de produire à l'usage des citoyens une trousse informative, version électronique et papier, leur indiquant les principales mesures protectrices et préventives à prendre, en indiquant les lieux d'aide, les canaux de communication

	<p>ainsi que les moyens de protéger sa santé, les procédures d'assistance technique et de secours locaux. Cette trousse devrait également viser à outiller les citoyens sur comment se constituer et/ où se procurer une trousse pratique de secours de base.</p> <p>Par ex: au plan des mesures protectrices contre les canicules : les citoyens auront certes besoin de retrouver dans un guide informatif, les comportements de prévention et ressources-conseils de la santé publique mais également de trouver de l'information concrète sur l'adaptation. ex: Installation d'abris et murs végétalisés, installation future de thermo-pompes performantes, qui sont efficaces et respectent les limites au plan du bruit et de la pollution qu'elles émettent dans le voisinage. Des infos complètes à jour sur les plan de financement de l'Hydro ou autres instances gouvernementales ainsi que sur les marques et installateurs de confiance seraient plus qu'utiles pour les citoyens.</p> <p>Ce guide informatif, dans le but d'augmenter la résilience individuelle et communautaire des citoyens devrait donc centraliser et communiquer l'ensemble des mesures protectrices et canaux d'informations nécessaires contre les perturbations principales à venir: les canicules, les inondations, les pannes d'électricité, etc.</p> <p>L'arrondissement a-t-il l'intention de produire une telle trousse d'information, en collaboration avec la ville centre et les citoyens?</p>
Madame Anne Wittevrongel bornes électriques	<p>1. Quand allez vous installer des bornes de recharges publiques sur rue (comme celles sur la rue Bernard en face du Bilboquet) permettant aux résidents d'Outremont sans entrée privé et ayant une vignette de recharger leur voiture ?</p> <p>OU bien Quand allez vous négocier avec la ville centre afin que que les parcomètres associés aux bornes électriques soient considérés comme des parcomètres dits mixtes (gratuits pour les résidents avec vignettes)?</p>
Madame Francine Dandurand Questions sur la mobilité durable	<p>L'abord des écoles, parcs et installations publiques d'Outremont requiert partout une attention particulière. Par ex: Le coin du parc Kennedy et sa piscine publique, nvoitures,ne intervention correctrice, diligente et efficace, car le volume de circulation et le nombre de voitures qui ne font pas leur arrêt au coin Outremont et Saint-Cyril est alarmant. À part installer des saillies de trottoir, prévu, semble-t-il par la ville centre, que prévoit requérir l'arrondissement comme installations visant à vraiment faire s'arrêter les voitures,</p> <p>Peux- t'on installer deux dos d'âne avant et après l'intersection ou encore fermer la rue Outremont afin qu'elle ne débouche pas sur l'avenue Thérèse-Lavoie Roux?</p>
Madame Bärbel Knäuper Espace école sur la rue de L'épée	<p>Pourquoi l'espace devant l'école sur la rue de L'Épée est-il si restreint? Serait-il possible de l'étendre jusqu'à l'extrémité nord de la cour de l'école Querbes? Si les cours de l'école Querbes et de l'école Buissonnière doivent rester accessibles pour les livraisons et les véhicules d'urgence, peut-être qu'une barrière amovible pourrait être installée.</p>
Madame Claire Briffault Parc école Lajoie	<p>Qu'advient il du projet de parc école, alors que le projet de financement n'est pas passé au budget participatif de la ville centre? Aussi, pourquoi des véhicules de l'école se stationnent encore quotidiennement sur le terrain de la ville, qui est sensé être l'extension de la cour et non un stationnement de la cssmb?</p>
Monsieur Jonathan Hope rue-école	<p>Quels sont les projets complémentaires aux rues-écoles envisagées par l'arrondissement? Comment l'arrondissement compte-t-il pérenniser ces interventions qui contribuent à plusieurs objectifs de la Ville (par exemple carboneutralité, développement durable, vision zéro décès)?</p>
Monsieur Marc Poulin Habitation modulaire pour sans abris	<p>Cette question est adressée à Mme Pollak en tant que conseillère d'arrondissement du secteur où les modulaires seront implantés.</p> <p>Lundi Projet Montréal a annoncé l'implantation d'unités modulaires pour accommoder 30 itinérants dans le secteur MIL. Le communiqué de la ville cite Mme Plante, M Beaudry, mais pas un mot de l'élue Projet Montréal du secteur que vous êtes. Les citoyens d'Outremont peuvent ils connaître votre position sur cette implantation décidée par la Ville Centre sans consultation citoyenne? Êtes vous d'accord avec la position du Maire Desbois que cette implantation devrait donner lieu à une consultation publique préalable des citoyens d'Outremont?</p>
Monsieur Marc Dumont Suivi de l'application du plan de mobilité durable	<p>Je fais partie d'un groupe de citoyens d'Outremont préoccupés par les enjeux de mobilité durable et les défis climatiques.</p> <p>Comme la plupart des citoyens d'Outremont, nous attendons du Conseil de l'Arrondissement qu'il adopte des mesures audacieuses et</p>

	<p>rigoureuses pour rapidement:</p> <p>1) Implanter le "Plan de Mobilité durable" et réduire la dépendance aux énergies fossiles, qui contribuent largement aux gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.</p> <p>2) Réduire la circulation de transit afin d'augmenter la sécurité des piétons et cyclistes partout en ville et en priorité autour des lieux fréquentés par les enfants et les aînés.</p> <p>3) Appliquer le "Plan d'adaptation aux défis climatiques", et en tirer des initiatives concrètes et novatrices 1) De prévention écologique 2) De réaménagement urbain et de verdissement des espaces 3) D'atténuation des dangers et des nuisances 4) de soutien à l'adaptation individuelle et à la vie communautaire.</p> <p>Dans cette perspective, j'aimerais connaître</p> <p>1) Quelles mesures d'atténuation ou d'apaisement de la circulation l'arrondissement a-t-il retenues pour 2025-2026?</p> <p>2) Plus spécifiquement:</p> <p>i) Prévoit-on réduire la vitesse de circulation dans les rues résidentielles ou commerciales? Sinon, pourquoi? Si oui, comment?</p> <p>ii) Quelles rues ont été réorientées ou bloquées afin de permettre de réduire ou de détourner la circulation de transit?</p> <p>iii) Des études de l'effet de ces modifications sont-elles en cours? Quels en sont les conclusions ou constatations préliminaires?</p>
--	--

---

À 20 h 43, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 49, le conseil reprend ses travaux.

---

**CA25 16 0124**

**Prolongation de la période de question des citoyens**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** la période de question des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20H49 ET SE TERMINE À 21H10.**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

À 21 h 10, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 16, le conseil reprend ses travaux.

---

**CA25 16 0125**

**Prolongation de la période de question des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de question des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA DEUXIÈME PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21H18 ET SE TERMINE À 21H29.**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

---

**CA25 16 0126**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA25 16 0127**

**Période d'intervention des citoyens - Point 47.03 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé 195, avenue Bloomfield**

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

10.06

---

**CA25 16 0128**

**Accorder un contrat à l'entrepreneur Les pavages CÉKA pour des travaux de réaménagement sur l'avenue Fairmount dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV04 (trois (3) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 1 225 146,56 \$, incluant les taxes (contrat: 1 063 769,60 \$ + contingences: 106 376,96 \$ + incidences: 55 000 \$) - Dépense provenant du budget PDI et du fond des parcs de l'arrondissement, du SUM et de la DGA**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'OCTROYER** un contrat à l'entrepreneur Les pavages CÉKA pour des travaux de réaménagement sur l'avenue Fairmount dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV04 (trois (3) soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 1 063 769,60 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement sur l'avenue Fairmount dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles;

**D'AUTORISER** une dépense de 106 376,96 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense de 55 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 1 225 146,56 \$, incluant le contrat de base, le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce mandat;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 76,56%, soit 937 949,24 \$ (taxes incluses) par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), à 1,30%, soit 15 915 \$ (taxes incluses) par la Direction générale adjointe (DGA) et à 22,14%, soit 271 282,32 \$ (taxes incluses) par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1256965004

**CA25 16 0129**

**Accorder un contrat à l'entreprise « 9486-2596 QUÉBEC INC. / GROUPE JB » pour les travaux de remplacement d'un mur de soutènement dans la ruelle de l'avenue Maplewood à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 (six (6) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 144 738,94 \$, incluant les taxes (contrat: 131 580,85 \$ + contingences: 13 158,09 \$) - Dépense provenant du PDI**

**ATTENDU QUE** le muret bordant la cour arrière du 52 Maplewood doit être complètement reconstruit en raison d'une dégradation importante;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un contrat à l'entreprise « 9486-2596 QUÉBEC INC. / GROUPE JB » pour les travaux de remplacement d'un mur de soutènement situé derrière le 52, avenue Maplewood à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV02 (six (6) soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 131 580,85 \$, incluant les taxes, pour les travaux de remplacement d'un mur de soutènement situé derrière le 52, avenue Maplewood;

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 13 158,09 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense totale au montant de 144 738,94 \$, incluant les taxes et le budget des contingences dans le cadre de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1259203006

---

#### **CA25 16 0130**

**Accorder un soutien financier de 1 440 967,92 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour une période de trois (3) ans pour la réalisation de ses programmations culturelles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser des virements budgétaires provenant du Service de la culture de 313 380,50 \$ en 2026, 319 648,11 \$ en 2027 et 326 041,07 \$ en 2028 à l'arrondissement Outremont - Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière et de prêt d'installation - Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et le Directeur d'arrondissement à signer ladite convention**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253205002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ACCORDER** un soutien financier total de 1 440 967,92 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour une période de trois (3) ans pour la réalisation de ses programmations culturelles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif d'autoriser des virements budgétaires provenant du Service de la culture de 313 380,50 \$ en 2026, 319 648,11 \$ en 2027 et 326 041,07 \$ en 2028 à l'arrondissement d'Outremont;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

**DE DEMANDER** au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière et de prêt d'installation;

**D'AUTORISER** le Maire et le Directeur d'arrondissement à signer ladite convention au nom de l'arrondissement, à la suite de la décision du comité exécutif;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 67% par le Service de la culture de la ville, pour un montant total de 959 069,68 \$ et à 33% par l'arrondissement d'Outremont, pour un montant total de 481 898,24 \$.

**Il est recommandé au comité exécutif :**

**D'AUTORISER** des virements budgétaires provenant du Service de la culture de 313 380,50 \$ en 2026, 319 648,11 \$ en 2027 et 326 041,07 \$ en 2028 à l'arrondissement d'Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1253205002

---

**CA25 16 0131**

**Accorder à l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) un don constitué de matériel informatique désuet et inutilisé par l'arrondissement - Autoriser la division des ressources financières, matérielles et informationnelles à élaguer et à recycler le matériel ne pouvant pas faire l'objet d'un don**

**ATTENDU QUE** depuis le 5 juin 2024, le comité exécutif de la Ville de Montréal a conclu une entente avec les organismes Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et Insertech Angus pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2029, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce, à coût nul;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255395001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) un don constitué de matériel informatique désuet et inutilisé par l'arrondissement;

**D'AUTORISER** la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles à élaguer et à recycler le matériel ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1255395001

---

**CA25 16 0132**

**Accorder un soutien financier de 16 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis Parc Joyce pour la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité et de bonifier son offre de services à la population outremontaise pour la saison estivale 2025 - Budget provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** pour les années 2024, 2025 et 2026 le Club de Tennis Parc Joyce prévoit offrir des activités sportives et sociales en lien avec la pratique du tennis aux enfants et adultes de l'arrondissement et que la population outremontaise aura l'occasion de participer à diverses activités telles qu'un championnat, des tournois et une ligue d'entraînement, tout au long de la saison estivale de tennis;

**ATTENDU** les investissements majeurs qui ont été faits lors de la réfection des terrains et du chalet, et à la suite des commentaires reçus par les citoyens non-membres, l'arrondissement a révisé les plages d'exclusivité afin d'assurer une plus grande accessibilité aux terrains et les plages réservées au Club Joyce doivent être liées à une programmation et un calendrier des activités;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2025, l'arrondissement a demandé à l'organisme une bonification de sa programmation pour mieux répondre aux besoins des citoyens;

**ATTENDU QU'EN** 2023 l'organisme n'a pas reçu de contribution financière de la part de l'arrondissement, que pour palier à ce déficit, une contribution de 7 000 \$ sera octroyée à l'organisme, que pour l'année 2024, l'arrondissement bonifiera la contribution financière actuelle de 2 000 \$ afin de combler l'écart entre la contribution financière remise historiquement et la contribution de 2024, que pour l'année 2025, l'arrondissement bonifiera la contribution financière actuelle de 3 500 \$ afin de combler l'écart entre la contribution financière remise historiquement et la contribution de 2025 et que suite aux différentes demandes de l'arrondissement de bonifier la programmation, un montant de 4 000 \$ sera ajouté à la contribution 2025;

**ATTENDU QUE** par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyennes et citoyens un accès à des services et des activités tennistiques et sociales répondants à leurs besoins;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203003;

**LE MAIRE LAURENT DESBOIS DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 21H35 À 21H36.**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'OCTROYER** une contribution financière supplémentaire d'un montant total de 16 500 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis du parc Joyce pour la saison estivale 2025 afin de bonifier son offre de services. Cette contribution inclut également des ajustements rétroactifs pour les années 2023 et 2024;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1259203003

---

#### **CA25 16 0133**

**Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2025**

**DÉPOSER** le rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2025.

30.01 1250219017

---

#### **CA25 16 0134**

**Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2025**

**DÉPOSER** la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2025.

30.02 1250219018

---

**CA25 16 0135**

**Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2025**

**DÉPOSER** la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2025.

30.03 1250219019

---

**CA25 16 0136**

**Déposer la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2025**

**DÉPOSER** la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2025.

30.04 1250219020

---

**CA25 16 0137**

**Autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027**

**ATTENDU QUE** le Service du développement économique de la Ville de Montréal estime qu'environ 15 000 établissements commerciaux sont en activité en dehors des territoires des SDC et que les artères et secteurs commerciaux regroupant ces établissements bénéficieraient également d'un soutien pour réaliser des études et mettre en œuvre des projets au profit de leurs commerces;

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2025, le conseil municipal a adopté le programme qui prévoit un montant de 6,42 millions réparti entre les 19 arrondissements pour les années 2025, 2026 et 2027;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement doit être autorisé à faire le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1258358002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1258358002

---

**CA25 16 0138**

**Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2025 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 324 euros, soit environ 2 075,50 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 324 euros, exempt de taxes, soit environ 2 075,50 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2025;

**D'AUTORISER** à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 324 Euros, exempt de taxes, soit environ 2 075,50 \$ selon le taux de change en vigueur;

**D'AUTORISER** le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 324 euros, exempt de taxes, soit environ 2 075,50 \$ selon le taux de change en vigueur;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1259203005

---

**CA25 16 0139**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) AO-664 - L'objet du règlement vise à introduire une disposition permettant la vente d'articles promotionnels et l'associer à un pouvoir d'ordonnance du conseil**

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) - (AO-664)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à introduire une disposition permettant la vente d'articles promotionnels et l'associer à un pouvoir d'ordonnance du conseil.

40.01 1253711006

---

**CA25 16 0140**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Kelvin aux intersections des avenues Robert et de Vimy**

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à ajouter des arrêts obligatoires sur l'avenue Kelvin aux intersections des avenues Robert et de Vimy.

40.02 1255069017

---

**CA25 16 0141**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran**

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran.

40.03 1255069019

---

**CA25 16 0142**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Pratt comprise, entre les avenues Van Horne et Ducharme**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025;

**ATTENDU QU'ENTRE** l'avis de motion donné le 6 mai 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069012;

**LA CONSEILLÈRE MARIE POTVIN DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 21H39 À 21H42.**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

**D'ADOPTER**, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Pratt comprise, entre les avenues Van Horne et Ducharme.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1255069012

---

**CA25 16 0143**

**Adoption d'un second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530) - L'objet du règlement vise à permettre les abris à vélos et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses, lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 27 mai 2025, à 18 h**

**ATTENDU** les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance les 12 juin et 11 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élués et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'UN** premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* et le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* a été adopté par le conseil à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 et que l'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 mai 2025 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 mai 2025 et l'adoption du second projet de règlement, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1257776001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE DÉPOSER** le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mai 2025 concernant le projet de règlement intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

**D'ADOPTER** un second projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*. L'objet de ce règlement vise à permettre les abris à vélo et les serres pour l'agriculture urbaine non utilisées à des fins commerciales dans les zones PB, autoriser les cafés-terrasses lorsque reliés à une épicerie, un commerce de catégorie V ou IX, en plus de permettre l'aménagement d'infrastructures souterraines de rétention et de gestion des eaux pluviales dans les marges.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1257776001

---

#### **CA25 16 0144**

**Adoption avec changement d'un second projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet du règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 27 mai 2025, à 18 h**

**ATTENDU** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 16 avril 2025;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2025 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'UN** premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* a été adopté par le conseil à la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 et que l'objet de ce règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 mai 2025 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 6 mai 2025 et l'adoption du second projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256723001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE DÉPOSER** le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mai 2025 concernant le projet de règlement intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), le Règlement concernant la protection des arbres (1168) et le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*;

**D'ADOPTER**, avec changement, un second projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*, le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, le *Règlement concernant la protection des arbres (1168)* et le *Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter des dispositions en lien à la transition écologique, l'adaptation du cadre bâti face aux risques d'inondations et retirer certains irritants réglementaires.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1256723001

---

#### **CA25 16 0145**

**Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche de 7h à 9h et de 16h à 18h, du lundi au vendredi sur l'avenue de Vimy à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2025;

**ATTENDU QU'ENTRE** l'avis de motion donné le 1<sup>er</sup> avril 2025 et l'adoption du règlement, un changement a été apporté au règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche de 7h à 9h et de 16h à 18h, du lundi au vendredi sur l'avenue de Vimy à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1255069003

---

#### **CA25 16 0146**

**Accepter l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1)* relative aux établissements**

**d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction**

**ATTENDU** les motifs indiqués dans le sommaire décisionnel 1256723004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCEPTER**, l'offre de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'Escouade dédiée aux établissements d'hébergement touristique pour l'application de toute disposition d'un règlement de zonage et d'un règlement en matière de permis et certificats adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) relative aux établissements d'hébergement touristique, à l'exception des dispositions applicables aux hôtels, gîtes, hôtels-appartements, auberges de jeunesse et camping, et ce, pour la délivrance de constats d'infraction.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1256723004

---

**CA25 16 0147**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), une ordonnance autorisant un projet d'art mural en hommage à Micheline Legendre sur la propriété municipale située au 34, avenue Saint-Just - Place Micheline-Legendre**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle Place Micheline-Legendre sur l'Îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32 avenue Saint-Just, un projet de murale en hommage à Mme Micheline-Legendre sera entrepris par l'arrondissement et l'organisme MUmtl;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement doit autoriser MUmtl afin de procéder à la réalisation du projet d'art mural puisque le *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637) stipule qu'écrire, dessiner, apposer, marquer, graver ou tracer des graffitis, des signes ou des messages sur tout immeuble constitue une nuisance;

**ATTENDU QUE** la murale en hommage à Mme Micheline-Legendre s'intégrera à la collection Bâtitseur·e·s culturel·le·s montréalais·es de MUmtl. Cette collection rend hommage aux grandes femmes qui ont marqué la ville, et qui ont contribué à son rayonnement national et international;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255723001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER**, conformément au *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), une ordonnance afin d'autoriser la réalisation d'un projet d'art mural en hommage à Micheline Legendre sur la propriété municipale située au 34, avenue Saint-Just - Place Micheline-Legendre.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1255723001

---

**CA25 16 0148****Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à octobre 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins St-Germain** » organisé par les résidents de l'avenue St-Germain;
- Événement « **Chaud Show - Fête de fin d'année** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes;
- Événement « **Sortie de fin d'année** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Course Cross-country** » organisé par l'École Lajoie;
- Événement « **Programmation culturelle et événementielle de l'avenue Bernard** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Clinique mobile de vaccination** » organisé par le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal;
- Événement « **Programmation culturelle et événementielle de l'avenue Bernard** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Forum des aînés** » organisé par la Table de concertation des aînés.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1256737008

---

**CA25 16 0149****Édicter une ordonnance visant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne jusqu'à la fin du mois octobre 2025**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069020;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne jusqu'à la fin du mois octobre 2025.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1255069020

---

**CA25 16 0150**

**Édicter une ordonnance autorisant la tenue de l'événement Tournoi de tennis international des villes jumelées du 26 juillet au 2 août 2025 inclusivement soulignant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont et le 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Outremont et le Vésinet**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement est indiqué dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711007;

**LE MAIRE LAURENT DESBOIS DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 21H47 À 21H47.**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Tournoi de tennis international des villes jumelées** » organisé par le comité de Jumelage.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1253711007

---

**CA25 16 0151**

**Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1375, boulevard du Mont-Royal et au 1420, boulevard du Mont-Royal**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 mai 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) numéro AO-530;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants au :

**1375, boulevard du Mont-Royal**

Sans réserve.

**1420, boulevard du Mont-Royal**

Avec la suggestion suivante :

- Ajouter un brise goutte sur tous les solins, incluant ceux des chutes d'eau.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1255753011

---

**CA25 16 0152**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 195, avenue Bloomfield**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 mai 2025, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA concernant l'installation d'une clôture dans la cour avant du côté de l'avenue Fairmount pour l'immeuble situé au 195, avenue Bloomfield :

Avec les réserves suivantes :

- Installer une clôture en fer forgé ou en acier soudé peint plutôt qu'une clôture en acier assemblé mécaniquement;
- Maintenir en place la clôture ornementale en fer forgé, sur le domaine public, appartenant à l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1255753012

---

**CA25 16 0153**

**Accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 195, avenue Bloomfield, visant l'installation d'une clôture dans la cour avant, dérogeant ainsi à l'article 8.1 du *Règlement de zonage* (1177)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 mai 2025, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

**ATTENDU QU'UN** avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chap. A-19.1);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure suivante :

Pour l'immeuble situé au 195, avenue Bloomfield, d'autoriser une dérogation mineure à l'article 8.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre l'installation d'une clôture à une distance de 0,2 mètre de l'emprise de la rue.

Avec la condition suivante :

- Limiter à 1 mètre la hauteur de la clôture.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1255753012

---

**CA25 16 0154**

**ADDENDA - Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement du revêtement de toiture pour l'immeuble situé au 759, avenue Hartland**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753006;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment n'est pas un TAS ni catégorisé selon l'étude Bisson;

**CONSIDÉRANT QUE** les toits en pente sont rares dans le quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** les tuiles d'ardoise qui ont été retirées étaient le revêtement d'origine de la toiture principale et des lucarnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement des toitures secondaires du bâtiment principal et de la marquise/corniche du garage était en bon état;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réparation auraient pu viser que les infiltrations d'eau qui sont limitées à des emplacements ponctuels sur la toiture principale ainsi que sur les lucarnes plutôt que de démolir l'ensemble de la couverture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ardoise est un matériau noble d'une durabilité accrue et est facilement réutilisable;

**CONSIDÉRANT QUE** la réutilisation des tuiles d'ardoise aurait réduit considérablement la quantité de déchets de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** la volumétrie de la toiture principale et des lucarnes a été modifiée, mais que le surhaussement de l'ossature de bois a été nécessaire pour installer le revêtement métallique;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement métallique proposé ne contribue pas à la préservation du cachet et du caractère distinctif d'Outremont ainsi que des particularités de l'unité de paysage;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition n'assure pas un traitement uniforme des composantes architecturales;

**CONSIDÉRANT QUE** le type de pose du revêtement métallique proposé n'est pas inspiré des types de pose déjà présents dans le quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le type de pose artisanal proposé dénature le produit et ne respecte pas les recommandations du fabricant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un revêtement métallique avec une pose traditionnelle (à la Canadienne, à baguette, à joint debout) aurait été une alternative plus authentique pour le remplacement de la toiture en ardoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ne respectent pas les objectifs et critères du Règlement concernant les PIIA;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 759, avenue Hartland.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1255753006

---

#### **CA25 16 0155**

**Nomination des jardins collectifs et communautaires du parc Beubien dans l'arrondissement d'Outremont : « Les jardins Jacques-Grégoire »**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358019;

**ATTENDU QUE** la société d'histoire d'Outremont (SHO) recommande cette nomination;

**ATTENDU QUE** la SHO agit comme équivalent d'un comité toponymique d'Outremont;

**ATTENDU QUE** le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), délègue le pouvoir de nommer un aménagement et une construction publics, à l'exception d'un bâtiment, dans un parc dont la compétence relève d'un conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**DE NOMMER « jardins Jacques-Grégoire »** les jardins communautaires localisés dans le parc Beaubien et situés à l'angle de l'avenue Stuart, de l'avenue McEachran et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1248358019

---

**CA25 16 0156**

**Désignation d'un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement à la direction d'arrondissement, division du soutien administratif pour la période du 11 juin au 30 septembre 2025 inclusivement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE DÉSIGNER** Jean-François Meloche à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 11 juin au 30 septembre 2025 inclusivement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1253711005

---

**CA25 16 0157**

**Informé le conseil d'arrondissement du déplacement d'un espace de stationnement tarifé sur rue sur le côté nord de l'avenue Bernard à l'est de l'avenue de l'Épée**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la suppression et du déplacement de deux espaces de stationnement tarifés sur rue sur le côté nord de l'avenue Bernard à l'est de l'avenue de l'Épée.

60.01 1255069016

---

**CA25 16 0158**

**Informé le conseil d'arrondissement de la suppression de quatre (4) espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Champagneur**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la suppression de quatre (4) espaces de stationnement tarifés sur rue sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Champagneur.

60.02 1255069018

---

**CA25 16 0159**

**Déposer au conseil d'arrondissement les comptes rendus de la Table de bon voisinage d'Outremont pour les rencontres ayant eu lieu entre janvier 2023 et mai 2024**

**DÉPOSER** au conseil d'arrondissement les comptes rendus de la Table de bon voisinage d'Outremont pour les rencontres ayant eu lieu entre janvier 2023 et mai 2024.

60.03 1255443001

---

**CA25 16 0160**

**Déposer au conseil d'arrondissement la 2<sup>e</sup> série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont**

**DÉPOSER** au conseil d'arrondissement la 2<sup>e</sup> série de recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont.

60.04 1245443005

---

**CA25 16 0161**

**Déposer au conseil d'arrondissement le suivi des recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont**

**DÉPOSER** au conseil d'arrondissement le suivi des recommandations de la Table de bon voisinage d'Outremont.

60.05 1259203004

---

**Levée de la séance**

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 H 50.**

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de  
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2025.